

RAPPORT FINANCIER

2023

COMPTES 2023





Rapport financier 2023	4
1/ FAITS MARQUANTS 2023	5
2/ BILAN	6
3/ COMPTE DE RÉSULTAT	7
Comptes 2023	8
4/ BILAN	8
5/ COMPTE DE RÉSULTAT	10
Annexe légale aux comptes annuels	12
6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	12
7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	14
8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	14
9/ TABLEAU DES PROVISIONS	14
10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	15
11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	16
12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS	16
13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	17
14/ AUTRES INFORMATIONS	17
15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER	17
16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
17/ ENGAGEMENTS	20
18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2024	25



CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

BUREAU

Président

Bernard DE GROC

Trésorière

Isabelle MOUNIER-EMEURY

Secrétaire

Robert LIOTARD

ADMINISTRATEURS

Michel BLIAUT

Président Fondateur

Marie-Paule BAHISSON

Bénédicte CHESNELONG

Clara FRANCO

Éric BONSCH

Dorin FETEANU

Michel LEFEVRE

Bernard DE GROC
Président



Rapport financier 2023

Chers Adhérents,

Les états financiers qui ont été établis en date du 31/12/2023 sont la représentation comptable des comptes annuels de Delta 7 à savoir :



- ✓ Le bilan qui synthétise en valeur actuelle la situation patrimoniale de Delta 7 ;
- ✓ Le compte de résultat qui récapitule et consolide les charges et produits de l'exercice ;
- ✓ L'annexe légale des comptes qui complète l'information donnée au bilan et au compte de résultat.

1/ FAITS MARQUANTS 2023

Impact de la crise sanitaire :

- La crise sanitaire et les restrictions gouvernementales réduisant la capacité d'accueil de nos quatre établissements de 91 places/jour à 45 places ont eu un impact sur la file active des résidents en 2020 et 2021. Le nombre de résidents accueillis s'est réduit à 8 personnes par jour.
- Après une lente reprise de l'activité en 2022, les quatre établissements ont considérablement redressé la situation avec une reconstitution significative de leur file active. Cette reprise a permis de retrouver une dynamique proche de celle d'avant la crise sanitaire.

Impact de l'inflation :

- La déconnexion entre l'évolution des dépenses affectées par l'inflation (notamment sur l'énergie, l'alimentation, ...) et celle des tarifs hébergement et dépendance votés par les conseils départementaux notamment de la Ville de Paris qui n'ont pas augmenté depuis 2017,
- Le financement incomplet de certaines mesures, pourtant indispensables et obligatoires, de revalorisation salariale, en particulier celles affectant les sections hébergement et dépendance,
- Des surcoûts liés à l'augmentation des taux d'intérêts pour les emprunts.

Conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine :

L'Association Delta 7 n'est pas concernée directement par le conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il n'aura donc pas d'incidence sur son activité.

2/ BILAN

Le bilan fait ressortir un total de 3 640 723 € au 31/12/2023 contre 3 787 576 € au 31/12/2022.

2.1 ACTIF

Le total de l'**actif immobilisé** est de 1 837 625 € à fin 2023 contre 1 940 560 € en 2022, soit une diminution de 102 935 €.

Les immobilisations recouvrent principalement l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint Ouen à Paris en 2009 qui hébergent le quatrième accueil de jour ainsi que les travaux d'aménagement réalisés pour les quatre établissements créés depuis 2003, de l'agencement des locaux de la plateforme de Paris en 2014 et, plus récemment, des travaux d'aménagement des locaux pour la plateforme de répit pour les aidants du 94 achevés en octobre 2018.

L'**actif circulant** affiche un montant de 1 803 098 € en 2023 contre 1 847 016 € en 2022, soit une diminution de 43 918 €. La diminution est due à la baisse des disponibilités, passant de 1 330 681 € en 2022 à 1 107 510 € en 2023, celle-ci s'expliquant principalement par l'augmentation des créances pour un montant de 177 983 €.

2.2 PASSIF

Le montant total **des fonds associatifs** s'élève à 424 227 € en 2023 contre 535 583 € en 2022.

Les provisions réglementées recouvrent la provision BFR (Besoin en Fonds de Roulement), correspondant au capital remboursé de l'emprunt qui a financé l'acquisition du bien immobilier sis 51, avenue de Saint Ouen pour un montant de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009.

Les fonds dédiés correspondent aux fonds liés aux crédits non reconductibles que nous avons reçus et qui n'ont pas été utilisés l'année de clôture. Ils sont passés de 915 802 € en 2022 à 934 406 € en 2023, en raison de la réception tardive des fonds, qui ne nous a pas permis de les utiliser en 2023.

Les dettes s'élèvent à 2 138 406 € en 2023 contre 2 166 380 € l'année précédente.

Elles sont constituées, principalement, de l'emprunt contracté pour l'acquisition en 2009 des locaux de l'avenue de Saint Ouen et du nouvel emprunt contracté en 2021, pour faire face à la situation sanitaire qui a impacté nos activités, pour un montant de 400 000 € en date du 19 février 2021. Le solde s'élève à 1 428 642 € en 2023 contre 1 493 597 € en 2022.

Les « Fournisseurs et comptes rattachés » passent de 132 995 € en 2022 à 117 281 € en 2023 soit une baisse de 15 715 €.

Les « Dettes fiscales et sociales » affichent un montant de 325 186 € en 2023 contre 283 445 € en 2022. Cette évolution concerne principalement deux postes de dépenses :

- ✓ La provision pour congés payés qui a connu une augmentation, passant de 127 710 € en 2022 à 145 107 € en 2023, soit une évolution de 17 397 €.
- ✓ La taxe sur les salaires et la contribution à la formation professionnelle qui doit être réglée en 2023 pour un montant de 46 491 €, pour l'exercice 2023.

3/ COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des produits 2023 s'élève à 4 643 537 € contre 4 305 424 € en 2022 soit une évolution de 8%.

Le total des charges 2023 s'élève à 4 717 891 € contre 4 623 006 € en 2022 soit une évolution de 2%.

3.1 PRODUITS

Les produits d'exploitation de l'exercice d'un montant de 4 493 655 € en 2023 sont en hausse de 8% par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de l'activité et de l'impact des reprises de résultat antérieur.

Les produits financiers d'un montant de 24 726 € correspondent aux intérêts bancaires reçus pour l'exercice 2023.

Les produits exceptionnels de l'exercice s'élèvent à 125 156 €, composés principalement de la reprise de la quote-part des subventions pour investissement à hauteur 86 030 €, concernent les travaux réalisés pour les accueils de jour et les plateformes de répit pour les aidants.

3.2 CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice sont en hausse de 2.7% avec un montant de 4 631 804 € en 2023 contre 4 508 280 € en 2022. Cette évolution est principalement due à la progression de la masse salariale résultant d'une augmentation du SMIC, de l'augmentation de la valeur du point, ainsi que de l'application des accords conventionnels tels que la Prime Grand Age ou le SEGUR.

Les charges financières d'un montant de 36 305 € en 2023 concernent les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint Ouen et du prêt garanti par l'Etat (PGE).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 49 782 €, elles sont principalement constituées de la provision réglementée BFR en lien avec l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint-Ouen pour un montant de 49 028 €.

3.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire pour un montant de 74 353 € contre 317 582 € en 2022.



Comptes 2023

4/ BILAN

4.1 ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros

ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amort & Dépré	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	279 676	-157 770	121 905	107 301
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	279 676	-157 770	121 905	107 301
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	4 488 340	-2 802 277	1 686 063	1 804 359
<i>Terrains</i>	172 166		172 166	172 166
<i>Constructions</i>	1 602 742	-473 446	1 129 296	1 161 351
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	2 708 032	-2 328 831	379 201	470 842
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	5 400		5 400	
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	29 657		29 657	28 900
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres</i>	29 657		29 657	28 900
Total I	4 797 672	-2 960 047	1 837 625	1 940 560
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	666 025	-2 065	663 960	485 977
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	86 374	-2 065	84 309	72 612
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres</i>	579 652		579 652	413 365
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 107 510		1 107 510	1 330 681
Charges constatées d'avance	31 628		31 628	30 357
Total II	1 805 163	-2 065	1 803 098	1 847 016
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 602 835	-2 962 112	3 640 723	3 787 576

4.2 PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros

PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	343 766	179 253
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>	343 766	179 253
Report à nouveau	-959 370	-477 275
<i>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</i>	-781 743	-752 177
<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeur</i>		
<i>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</i>	-144 718	278 721
<i>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</i>	-32 909	-3 819
Excédent ou déficit de l'exercice	-74 353	-317 582
Situation nette (sous total)	-689 958	-615 604
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	303 605	389 635
Provisions réglementées	810 580	761 552
Total I	424 227	535 583
FONDS REPORTES ET DEDIES	934 406	915 802
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	934 406	915 802
Total II	934 406	915 802
PROVISIONS	143 684	169 811
<i>Provisions pour risques</i>	72 404	38 096
<i>Provisions pour charges</i>	71 280	131 715
Total III	143 684	169 811
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 428 642	1 493 597
Emprunts et dettes financières diverses	32 840	20 238
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	117 281	132 995
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	325 186	283 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	134 186	94 438
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	100 272	141 666
Total IV	2 138 406	2 166 380
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 640 723	3 787 576

5/ COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (ANC 2018-06)	Exercice 2022 (ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 240	2 590
Ventes de biens et services	698 632	540 887
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	698 632	540 887
<i>dont facturation bénéficiaires</i>	664 558	497 587
<i>dont facturation prestations diverses</i>	34 074	43 300
<i>dont mise à disposition du personnel</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	3 588 795	3 503 453
Concours publics et subventions d'exploitation	3 507 242	3 463 550
<i>dont dotations soins CASA</i>	1 179 286	948 078
<i>dont dotations soins PLATEFORMES</i>	764 926	726 851
<i>dont AEL DASES</i>	479 101	443 126
<i>dont appels à projets</i>	1 059 928	1 317 495
<i>dont autres (aides apprentis, etc.)</i>	24 000	28 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	81 554	39 902
<i>Dons manuels</i>	39 554	39 902
<i>Mécénats</i>	42 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	104 787	86 434
<i>dont reprise provisions</i>	67 301	34 098
<i>dont transfert de charges</i>	37 486	52 336
Utilisations des fonds dédiés	91 099	31 463
Autres produits	7 102	8
Total I	4 493 655	4 164 836
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 032 403	1 155 819
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	245 277	234 032
Salaires et traitements	2 161 952	2 029 241
Charges sociales	951 629	871 072
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	197 638	214 439
Dotations aux provisions	38 226	1 519
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 678	2 158
Total II	4 631 804	4 508 280
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-138 148	-343 444

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (ANC 2018-06)	Exercice 2022 (ANC 2018-06)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24 726	2 612
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	24 726	2 612
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	36 305	16 701
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	36 305	16 701
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-11 578	-14 088
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-149 727	-357 532
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	35 864	2
Sur opérations en capital	89 292	137 974
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	125 156	137 976
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	755	1 528
Sur opérations en capital		2 779
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 028	93 718
Total VI	49 782	98 025
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	75 374	39 950
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Total des produits (I + III + V)	4 643 537	4 305 424
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 717 891	4 623 006
EXCEDENT OU DEFICIT	-74 353	-317 582
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Annexe légale aux comptes annuels

6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels qui forment un tout indissociable et certifié.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant les dispositions réglementaires de l'ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif publié au Journal Officiel le 30 décembre 2018 dont la première application est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. À la clôture de l'exercice du 31 décembre 2023, le principe de comparabilité des comptes annuels est assuré. Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été présentés pour la première fois sur ce référentiel comptable.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

IMMOBILISATIONS

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, en mode linéaire.

Les éléments non amortissables sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

DOTATIONS

Certains tiers financeurs prennent en compte les excédents ou déficits dégagés au titre d'un exercice dans les recettes accordées au titre du budget de l'exercice suivant. En conséquence ces recettes sont réduites à hauteur de l'excédent ou majorées à hauteur du déficit constaté par l'établissement lors de l'avant-dernier exercice.

PROVISIONS POUR COUVERTURE DU BFR

La provision pour couverture du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) correspond au capital remboursé pour l'emprunt concernant le financement du bien immobilier de Saint-Ouen (75017) de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode dite du "premier entré, premier sorti".

FRAIS DE SIÈGE

Par arrêté du 17 décembre 2018, le Département de Paris a fixé le taux de prélèvement au titre des frais de siège à 5,2 % des charges totales nettes (charges du compte de résultat - frais de siège - produits en atténuation) pour les établissements de Paris.

Le taux de prélèvement de frais de siège pour les établissements du Val-de-Marne est resté à 3,9 % des charges totales nettes (charges du compte de résultat - frais de siège - produits en atténuation).

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Sur l'exercice 2020, l'Association a souhaité comptabiliser les indemnités de départ à la retraite dans ses états financiers au regard de l'impact des départs de salariés devant intervenir à court-terme. La constatation d'une provision à hauteur de l'engagement existant à la clôture n'est pas obligatoire mais constitue la méthode de référence.

L'Association, constituant pour la première fois cette provision en 2020, a appliqué la méthode de référence, à savoir une provision pour la totalité des engagements.

Ainsi, cette comptabilisation dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2023 entraîne :

- ✓ Une reprise au titre de l'exercice 2023 de 32 656 €.

Soit une provision inscrite au compte 153000 "provision pour pensions et obligations similaires" de 71 280 €. Cette provision est calculée selon plusieurs critères :

- ✓ d'un taux d'actualisation de 3,17 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les cadres à 54 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les non cadres à 40 % ;
- ✓ d'un âge de départ en retraite à 64 ans ;
- ✓ de l'application de la convention collective de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) du 31 octobre 1951, mise à jour en 2021.

Cet engagement de retraite figurait dans les états financiers (Annexe) de DELTA7 dans les "autres informations".

La constatation de la provision pour la totalité des engagements conduit à l'amélioration de la qualité de l'information financière, et est considérée comme la "méthode de référence" par le Plan Comptable Général.

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association ainsi que les opérations en capital ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles (1)	222 598	57 078	0	279 676
Immobilisations corporelles (2)	4 451 471	36 869	0	4 488 340
Immobilisations financières	28 900	757	0	29 657
TOTAL	4 702 969	94 703	0	4 797 672

(1) dont immobilisations en cours

(2) dont immobilisations en cours 5 400 €

8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles	115 297	42 473	0	157 770
Immobilisations corporelles	2 647 112	155 165	0	2 802 277
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	2 762 409	197 638	0	2 960 047

9/ TABLEAU DES PROVISIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice D = A+B-C
Provisions pour couverture BFR	761 552	49 028		810 580
Couverture créances d'activités	5 012	0	2 947	2 065
Provisions pour risques et charges	169 811	34 307	60 435	143 684
TOTAL	936 375	83 335	63 382	956 328

10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

en euros

Créances (a)	Liquidité de l'actif			Dettes (b)	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Échéances			Montant brut	Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an			à moins 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des				Autres emprunts obligataires (1)				
Participations				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	1 428 642	83 855	820 247	524 539
Prêts (1)				Emprunts et dettes financières divers (1)	33 237	33 237		
Autres	29 657	757	28 900					
Créances de l'actif circulant				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 281	117 281		
Créances usagers, clients et comptes rattachés	86 374	86 374		Personnel et comptes rattachés	100 886	100 886		
Autres créances clients	0	0		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 669	173 669		
Personnel et comptes rattachés	598	598		Etat et autres collectivités publiques	50 631	50 631		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Etat et autres collectivités publiques	0	0		Autres dettes (2)	134 186	134 186		
Autres	0	0		Produits constatés d'avance	100 272	100 272		
Produits à recevoir	579 054	579 054						
Charges constatées d'avance	31 628	31 628						
TOTAL	727 310	698 410	28 900	TOTAL	2 138 804	794 017	820 247	524 539

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Prêts récupérés en cours d'exercice

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

en euros

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds Dédies Ms Investissement	416 493	416 493			416 493
Fonds Dédies Eval Externe	13 520	13 520			13 520
Fonds Dédies Formation	30 000	30 000	3 818	109 703	135 886
Fonds Dédies Info Dossier Soins	6 204	6 204			6 204
Fonds Dédies Ms Exploit (Masque/Test)	3 827	3 827			3 827
Fonds Dédies Service Civique	1 936	1 936			1 936
Fonds Dédies Transports	138 822	138 822			138 822
Fonds Dédies Actions Aidants	305 000	305 000	87 281		217 719
TOTAL	915 802	915 802	91 099	109 703	934 406

12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

en euros

Situations ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels	0	39 554	39 554	0	0
sous-total	0	39 554	39 554	0	0
Legs, donations et mécénat	0	42 000	42 000	0	0
sous-total	0	42 000	42 000	0	0
TOTAL		81 554	81 554	0	0

Legs et donations autorisés par l'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

en euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0		0
Ecart de réévaluation	0	0		0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0		0
Réserves	179 253	164 513		343 766
Report à nouveau	-477 274	-317 582	164 513	-959 369
Résultat comptable de l'exercice	-317 582	-74 353	-317 582	-74 353
Subventions d'investissement	389 635	0	86 030	303 605
Renouvelables par l'organisme	0	0	0	0
Provisions réglementées	761 552	49 028		810 580
Droits des propriétaires (commodat)	0	0	0	0
TOTAL	535 583	-178 394	-67 038	424 227

14/ AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUT CADRES SALARIES ET BENEVOLES		186 098
Cadres dirigeants salariés		186 098
Dirigeants bénévoles		0
EFFECTIF MOYEN		65
Delta 7		25
Casa Paris 17		15
Casa Paris 18		9
Casa Paris 19		5
Casa Villejuif		12

15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Mme WLM - don manuel du 31/12/2023 en provenance de Hong-Kong	70 €
TOTAL	70 €

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association DELTA7 doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association DELTA7, situé 53 Av. de Saint-Ouen 75017 PARIS
- et sur le site internet de l'association DELTA7 "www.delta7.org".

16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

16.1 EMPLOIS

en euros

EMPLOIS	Emplois de 2023	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2023
1 - MISSIONS SOCIALES		65 078 €
1.1. Réalisées en France		
- Actions réalisées directement		65 078 €
<i>Missions sociales CASA & Plateformes</i>	3 235 313 €	
<i>Autres missions sociales</i>	1 170 326 €	
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		16 476 €
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	16 476 €	16 476 €
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	257 550 €	0 €
		81 554 €
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 679 664 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	38 226 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0 €	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
V - TOTAL GENERAL	4 717 891 €	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0 €
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0 €
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		81 554 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Personnel bénévole	0 €	
TOTAL	0 €	

16.2 RESSOURCES

en euros

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2023	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2023
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		81 554 €
1.1. Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	39 554 €	
- Dons manuels affectés		
- Legs et autres libéralités affectés	42 000 €	
- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - AUTRES FONDS PRIVES		
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 171 800 €	
4 - AUTRES PRODUITS	322 883 €	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 576 237 €	
II - REPRISES DES PROVISIONS	67 301 €	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0 €	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	0 €	0 €
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	74 353 €	
VI - TOTAL GENERAL	4 643 537 €	81 554 €
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		81 554 €
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Bénévolat	0 €	
TOTAL	0 €	

17/ ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS REÇUS

Par arrêté du 17 décembre 2018, le Conseil Départemental de Paris autorise Delta7 à prélever des frais de siège sur les budgets des établissements gérés par l'association pour un montant de 5,20 % des charges hors frais de siège et charges exceptionnelles. Cette autorisation prend effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans expirant le 31 décembre 2023.

Par décision du 17 janvier 2019, le Conseil Départemental du Val-de-Marne autorise Delta7 à maintenir le prélèvement des frais de siège sur les budgets des établissements gérés par l'association pour un montant de 3,90 % des charges hors frais de siège et charges exceptionnelles.

CASA VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'est engagée par la convention du 25 octobre 2004, confirmée par l'avenant à cette convention en date du 12 octobre 2005, à héberger gratuitement le centre de jour Casa Delta7 Villejuif, 6 rue du Colonel Marchand 94800 Villejuif dans un local de 360 m² pour une durée de 20 ans.

Un arrêté conjoint de l'ARS et du Département du Val-de-Marne a été signé le 8 novembre 2010, autorisant une extension de la capacité d'accueil à 25 places pour une durée de 15 ans.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/10/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/11/2011.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département du Val-de-Marne le 01/01/2023 pour une prise d'effet le 01/01/2023 pour 5 ans.

CASA PARIS 19

Une convention tripartite a été signée entre l'État, le Département de Paris et Delta 7 le 12 décembre 2008 pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 1er septembre 2008.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

CASA PARIS 18

Renouvellement de l'autorisation à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-5 du CASF.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

CASA PARIS 17

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/11/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/10/2011.

Delta7 s'est porté acquéreur d'un bien immobilier le 26 mars 2009 pour un montant de 1 774 908 €. Cet ensemble situé au 51-53 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS abrite le siège de l'Association ainsi que le centre de jour Casa Paris 17. Il est financé par un emprunt à la Caisse des Dépôts de 1 800 000 € au taux effectif global de 1.10 % (0.6 % fixe et 0.5 % indexé sur le livret A). Ledit emprunt est lui-même garanti par le Département de Paris par sa délibération des 15 et 16 décembre 2008.

ACTION DE PREVENTION :

Ci-dessous le tableau récapitulatif des conventions signées pour l'année 2023 dans le cadre de nos appels à projets :

Département	Intitulés des projets	Date notification / convention / avenant	Période de l'action	Montant total
Conférence des financeurs Yvelines	Soutien des aidants ayant leur proche en institution	le 22 novembre 2022	Année 2023	15 000 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Temps de répit pour les aidants	le 19 décembre 2022	Année 2023	12 000 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Formation pour les aidants	le 19 décembre 2022	Année 2023	1 978 €
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	Ateliers mémoire	le 22 novembre 2022	Année 2023 et 2024	14 400 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Sur la piste du Géocaching	le 14 décembre 2022	Année 2023 et 2024	25 600 €
PRIF	Bien sur internet / Bienvenue dans ma résidence / Pep's Eureka tablette / Tremplin	le 1er mars 2023	Année 2023	573 180 €
Conférence des financeurs Seine-et-Marne	Sur la piste du... Géocaching / Olympiades de la prévention / Près de chez vous	le 23 mai 2023	Année 2023	78 000 €
Conférence des financeurs Yvelines	Sur la piste du... Géocaching	le 5 mai 2023	Année 2023 et 2024	32 000 €
Conférence des financeurs Yvelines	Les Olympiades de la prévention	le 5 mai 2023	Année 2023	40 000 €
Fondation JM. Bruneau	Achats de Casques de réalité virtuelle pour l'accueil de jour du 19ème à Paris	le 11 janvier 2023	Année 2023	8 110 €
IRP Auto	Soutien des aidants	le 2 juin 2023	Année 2023	1 500 €
Conférence des financeurs Essonne	Ateliers thématiques / Sur la piste du... Géocaching	le 16 juin 2023	Année 2023	36 000 €
Conférence des financeurs Val-de-Marne	Autonomie Gir 1-4 / Esport Sénior / Soutien des aidants dont le proche est en institution	le 12 juillet 2023	Année 2023 et 2024	40 509 €
Fonds de Dotation de la Mutuelle l'Union Belge	Achats d'une Tovertafel pour l'accueil de jour de Villejuif	le 17 octobre 2023	Année 2023	7 000 €
Géron'd'if	Achats de Casques de réalité virtuelle pour l'accueil de jour du 17ème à Paris	le 11 juillet 2023	Année 2023	7 999 €
Conférence des financeurs Val-d'Oise	Sur la piste du... Géocaching / Olympiades de la prévention	le 4 juillet 2023	Année 2023 et 2024	72 000 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie	le 31 juillet 2023	Année 2023	14 400 €
ICADE Santé	Projet au bénéfice des personnes âgées atteintes de maladies neuro-évolutives de l'accueil de jour du 18ème à Paris	le 5 avril 2023	Année 2023	15 000 €
Fondation d'Entreprise La Mutuelle Générale	Sur la piste du... Géocaching	le 31 mars 2023	Année 2023	32 000 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Atelier Esport intergénérationnel	le 3 mai 2023	Année 2023 et 2024	15 600 €
Conférence des financeurs Yvelines	Ateliers Thématiques numérique	le 28 avril 2023	Année 2023	21 000 €
Conférence des financeurs Seine-Saint-Denis	Ateliers Thématiques numérique	le 18 juillet 2023	Année 2023	17 000 €
Conférence des financeurs Paris	Bien-être et cognition / Mémoire et corps	le 12 juin 2023	Année 2023	34 700 €
Conférence des financeurs Paris	Soutien des aidants dont le proche entre en EHPAD	le 20 novembre 2023	Année 2024	15 600 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Répit pour les aidants	le 28 novembre 2023	Année 2024	15 000 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Formation pour les aidants	le 28 novembre 2023	Année 2024	2 528 €

18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELTA 7

Association de la loi 1901
Siège social : 53, avenue de Saint Ouen
75017 PARIS

SIREN 300 570 132

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DELTA 7 Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société² à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systematiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 24 mai 2024
Le commissaire aux comptes
APLITEC représentée par



Sébastien LE NEEL

19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Le budget prévisionnel 2024 prévoit de réaliser 19 800 journées d'accueil de jour en faveur de 320 résidents qui se décomposent par établissement selon le tableau ci-contre :

Les 5 plateformes d'accompagnement et répit prévoient le soutien et le suivi de plus de 1 200 aidants en 2024.

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES PRÉVISIONNELLES
Casa Paris 17	6 000
Casa Paris 18	5 300
Casa Paris 19	3 400
Casa Villejuif	5 100
TOTAL	19 800

BUDGET PREVISIONNEL 2024	Budget 2024	Budget Exe 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 892 150	5 193 089
. Dons / Mécène	51 800	69 400
. Cotisations	2 800	3 100
. Prestations AAP	958 900	1 461 055
. Autres Prestations	130 000	55 045
. Prestations Soins	1 255 327	1 230 769
. Prestations Soins Plateformes	731 700	717 369
. Prestations Hébergement + Dépendance	1 610 823	1 520 750
. Produits gestion courante	150 800	135 600
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 908 650	5 186 089
. Charges externes	799 350	809 389
. Impôts et Taxes	303 700	327 800
. Rémunération du personnel	2 070 000	2 353 000
. Charges sociales	1 003 900	999 300
. Dotation aux amortissements	242 500	230 400
. Autres charges	489 200	466 200
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 500	7 000
. Produits financiers (III)	0	0
. Charges financières (IV)	35 700	33 700
RESULTAT FINANCIER	-35 700	-33 700
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	99 800	75 700
. sur opérations en capital	99 800	75 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	47 600	49 000
. dotation aux provisions réglementées	47 600	49 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52 200	26 700
TOTAL PRODUITS (I + III + V)	4 991 950	5 268 789
TOTAL CHARGES (II + IV + VI)	4 991 950	5 268 789

L'ACCUEIL DE JOUR

* CASA Delta7 Paris 18

Conseil Régional	D&O
IdF	Fondation CNP
AG2R-ISICA	LOURMEL
AGRICA	MORNAY
APICIL	MSA
APRIONIS	NOVALIS TAITBOUT
AUDIENS	REUNICA
B2V	



L'ACCUEIL DE JOUR

* CASA Delta7 Villejuif

Conseil Régional	D&O
IdF	Fondation CNP
AG2R-ISICA	LOURMEL
AGRICA	MORNAY
APICIL	MSA
APRIONIS	B2V
AUDIENS	REUNICA
NOVALIS TAITBOUT	



L'ACCUEIL DE JOUR

* CASA Delta7 Paris 19

Ville de Paris
Conseil de Paris
Caisse d'Épargne



L'ACCUEIL DE JOUR

* CASA Delta7 Paris 17

Conseil de Paris
Conseil Régional IdF
DASS de Paris





Association loi 1901 à but non lucratif
53, avenue de Saint Ouen 75017 PARIS
Tél. : 01 46 07 42 22 | Fax : 01 40 38 91

info@delta7.org

www.delta7.org